

**SOUS-PREFECTURE DE BEZIERS**  
**Commune de MONTBLANC**  
**Captage de Vacabelle**

**Extrait de l'arrêté N° 2016-II-324** portant Déclaration d'utilité publique :

- des travaux de dérivation des eaux
- de l'instauration des périmètres de protection et des servitudes qui en découlent

**ARTICLE 1 : Déclaration d'utilité publique**

Sont déclarés d'utilité publique au bénéfice de la commune de Montblanc, ci-après dénommée le bénéficiaire :

- les travaux à entreprendre en vue de la dérivation des eaux souterraines pour la consommation humaine à partir du captage de Vacabelle sis sur la commune de Montblanc,
- la création des périmètres de protection immédiate, rapprochée autour du captage et l'instauration des servitudes associées pour assurer la protection des ouvrages et de la qualité de l'eau,

Pendant la durée d'un an, il peut être pris connaissance du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur dans la mairie concernée ainsi qu'à la Sous-préfecture de Béziers et sur le site <http://www.herault.gouv.fr/>